

BÉTHUNE

SMART CITY

PASS

jeunes

3 / 2 5 a n s

MODE D'EMPLOI POUR LES ASSOCIATIONS

C'EST QUOI ?

Une carte délivrée gratuitement par la Ville de Béthune aux 3-25 ans qui habitent Béthune.

QUEL AVANTAGE POUR LES ASSOCIATIONS ?

Pour chaque détenteur du Pass'Jeunes, la Ville de Béthune finance 20€ sur le montant de l'adhésion à une association éligible au Pass'Jeunes.

QUELLES SONT LES ASSOCIATIONS ÉLIGIBLES ?

3 conditions :

- Être une association de Béthune.

- Proposer des activités de sports et/ou de loisirs (avec licence ou cotisation).

- Avoir signé la convention Pass'Jeunes avec la Ville.

COMMENT ÇA MARCHE ?

1. J'adhère au dispositif Pass'Jeunes par le biais d'une convention avec la Ville.

2. Le bénéficiaire me donne sa carte et je déduis 20€ des frais d'adhésion.

3. Je transmets au service Petite Enfance - Enfance - Jeunesse de la Ville de Béthune un état contradictoire accompagné des cartes.

4. La Ville me rembourse par subvention exceptionnelle.